

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 JANVIER 2019

### COMPTE-RENDU

#### Séance du 30 Janvier 2019

**Membres :**

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

**Étaient présents :**

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN.

**Étaient absents représentés :**

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
Mme Zaiha NEDJAR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Monsieur Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Géry DIKOKA NGOLO
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMAL
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Terragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Madi BOINA BOINA

**Étaient absents :** M. Lamine SAÏDANE, M. Erol ERSAN, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Najewa HAMMANI, M. Khader ABDELLALI

**Sont sortis en cours de séance :** M. Azzédine TAÏBI, à l'affaire 3.4

**Secrétaire de séance :** M. Mathieu DEFREL

Communication du Maire

0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire retire cette affaire de l'ordre du jour.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Monsieur Mathieu DEFREL, Premier Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°1.2 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Rapporteur: M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune de Stains.

**Affaire n° 2.1- Accroissements temporaires d'activités**

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** le recrutement, sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée :

- De deux agents contractuels en tant qu'agent administratif chargé d'accueil, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 64 agents contractuels en tant qu'animateur(rice)s, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- D'un agent contractuel en tant qu'animateur(rice), du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2019, à temps non complet (15%).  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint territorial d'animation ou d'un animateur territorial (en fonction de la qualification), avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 8 agents contractuels en tant que directeur / directeur adjoint de structure enfance/jeunesse, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un animateur territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;
- D'un agent contractuel en tant qu'éducateur sportif terrestre, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives, avec le régime indemnitaire afférent ;
- De deux agents contractuels en tant qu'animateur(rice)s ludothèques, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un auxiliaire de puéricultrice territorial ou d'un éducateur de jeunes enfants (selon le diplôme), avec le régime indemnitaire afférent ;
- De 22 agents contractuels en tant qu'agents techniques du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.  
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent ;

## Ville de Stains

- D'un agent contractuel en tant que conseiller(e) emploi et compétences, du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2019.  
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un attaché territorial, avec le régime indemnitaire afférent.

**ARTICLE DEUX:** AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**ARTICLE TROIS:** DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2019.

### Affaire n°2.2 - Modification du tableau des effectifs - création des postes de la collectivité

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN :** APPROUVE la création des emplois de la Commune de Stains, tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

**ARTICLE DEUX :** APPROUVE le recrutement des agents contractuels sur l'ensemble des postes créés, à l'exception des emplois fonctionnels et des postes de policiers municipaux.

### Affaire n°3.1 - Débat d'orientations budgétaires 2019

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN :** PREND acte de la présentation au conseil municipal du rapport sur les orientations budgétaires 2019 annexé à la présente délibération.

**ARTICLE DEUX : PREND** acte qu'un débat sur les orientations budgétaires 2019 a eu lieu au sein du conseil municipal sur le fondement du rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté et annexé à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS : ADOPTE** le débat d'orientations budgétaires 2019 sur le fondement du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

**Affaire n°3.2 - Vote des taux 2019 de la fiscalité communale**

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2019 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Proposition Taux 2019
Taxe d'habitation	NC	25.82%
Foncier bâti	NC	24.90%
Foncier non bâti	NC	37.54%

**Affaire n°3.3- Adhésion de la commune de Stains à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »**

Rapporteur: Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'adhésion de la commune de Stains à la Centrale d'achat « SIPP'n'CO ».

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget des exercices correspondants.

**Affaire n°3.4 - Désignation d'un membre du conseil municipal chargé de représenter la commune de Stains dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur Julien MUGERIN**  
Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

*Monsieur le Maire sort. La présidence est assurée par Madame Najia AMZAL*

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **6 refus de prendre part au vote** (Mme Fatima DRIDER (par mandat)), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) **et 4 non-participations au vote en qualité de membre du conseil intéressé à l'affaire** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Evelyne SEEGER (par mandat) M. Julien MUGERIN).

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Madame Farida AOUDIA-AMMI, huitième adjointe au Maire, chargée de représenter la commune de Stains dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur Julien MUGERIN.

**Affaire n°4.1 - Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**  
Rapporteur: Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Contrat enfance jeunesse » 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine- Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.2 - Convention d'objectifs et de financement n°18-002J Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur: Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°18-002J Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.3 - Avenant n°18-164J Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Périscolaire » à la convention d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » n°18-002J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur: Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)),

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant n°18-164J Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) « Périscolaire » à la convention d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » n°18-002J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.4 - Convention d'objectifs et de financement n°18-281P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Service Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**  
Rapporteur: Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°18-281P relative au « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Service Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.5 - Convention d'objectifs et de financement n°18-132 « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche-relais assistants maternels » - sis à la Maison du Temps Libre - entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**  
Rapporteur: Azzédine TAÏBI



## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°18-132 « Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche - relais assistants maternels » - sis à la Maison du Temps Libre - entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.6 - Convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n°18-125 pour la création du Relais Assistants Maternels (RAM) Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**  
Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement n°18-125 pour la création du Relais Assistants Maternels (RAM) Maison du Temps Libre, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.7 - Convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais assistants maternels » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais assistants maternels » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.1 - Avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, concernant les secteurs « Tartre Nord », « Gorki », « Stalingrad », « Centre-ville » à Stains**

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, concernant les secteurs « Tartres Nord », « Gorki », « Stalingrad », « Centre-Ville » à Stains (93240), ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention d'intervention foncière tripartite, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

## Ville de Stains

**ARTICLE TROIS** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### **Affaire n° 5.2 - Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croutt-Enghien-Vieille Mer**

Rapporteur: Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : **DONNE** un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croutt-Enghien-Vieille Mer.

### **Affaire n° 5.3 - Prise de participation de la commune de Stains au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne**

Rapporteur: Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) **et 1 non-participation au vote en qualité de membre du conseil intéressé à l'affaire** (M. Francis MORIN)

**ARTICLE UN** : **DECIDE** la prise de participation de la commune de Stains au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne.

**ARTICLE DEUX** : **DECIDE** la souscription de 50 parts sociales à 50€ l'une, soit un montant de 2 500€.

**ARTICLE TROIS** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document y afférent.

**ARTICLE QUATRE** : **DESIGNE** pour représenter la commune de Stains dans les instances de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Energie Citoyenne :

## Ville de Stains

- Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN en qualité de représentante titulaire,
- Madame Afifa GUERRAH en qualité de représentante suppléante.

**ARTICLE CINQ** : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### **Affaire n°5.4 - Adhésion au contrat de stabilisation et de coordination des centres de santé**

Rapporteur: Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains au contrat de stabilisation et de coordination des centres de Santé pour le centre de santé Colette Coulon sis à Stains.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment le formulaire d'adhésion au contrat de stabilisation et de coordination des centres de santé, ci-annexé, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### **Affaire n°6.1 - Convention d'objectifs et de financement n°18-284P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Centre social municipal Maison du Temps Libre entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n° 18-284P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison du Temps Libre », ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 6.2 - Convention d'objectifs et de financement n° 18-285P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour le Centre social municipal Maison pour Tous Yamina Setti entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n° 18-285P « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, pour le Centre social municipal « Maison pour Tous Yamina Setti », ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 6.3 - Convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n° 17-223A du Centre social des quartiers du Maroc et Avenir, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains**

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme

## Ville de Stains

Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement n°17-223A « Animation globale » du Centre social des quartiers Maroc et Avenir, ci-annexée, entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire n°6.4 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement « Animation globale » n°17-223A du Centre social des quartiers du Maroc et Avenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **34 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement n°17-223A « Animation Globale » du Centre social Maroc et Avenir pour les années 2017 à 2021, ci-annexé, entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

### Affaire n°7.1 - Vœu de la majorité municipale relative à l'adoption d'une zone à faibles émissions sur l'ensemble du territoire Métropolitain

Rapporteur: Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **26 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim

## Ville de Stains

ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER (par mandat), Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : **APPROUVE** le vœu présenté par la majorité municipale demandant l'adoption d'une zone à faibles émissions sur l'ensemble du territoire métropolitain, ci-après :

La Métropole du Grand Paris (MGP) exerce de plein droit, en lieu et place des communes, la compétence « lutte contre la pollution de l'air et élaboration-adoption du plan climat air énergie métropolitain » (article L.5219-1 du CGCT).

A ce titre, les élus métropolitains ont adopté, en séance le 12 novembre 2018, la mise en place de la Zone à Faible Émissions (ZFE) métropolitaine, dont le déploiement débutera en juillet 2019, avec un déploiement progressif jusqu'en 2024. Dès juillet 2019, au sein de la ZFE, les poids lourds les plus polluants seront interdits 7j/7 et les autres véhicules les plus polluants du lundi au vendredi de 8h à 20h. A terme, en 2030, l'objectif défendu est d'atteindre 100% de véhicules propres sur cette zone.

Au sein de l'espace métropolitain, 1.3 million d'habitants respirent un air très pollué et 5000 décès prématurés par an sont liés à cette pollution. Il s'agit donc d'une nécessaire mesure de santé publique. La ZFE a été expérimentée dans 200 villes européennes avec une baisse constatée de 12 à 15% de la pollution.

Or, le périmètre de la ZFE, défini par la Métropole du Grand Paris, est limité à 79 communes, situées dans tout ou partie du périmètre de l'A86, suite aux études de 2012 montrant que cette zone est la plus polluée. Dans ces 79 communes où la pollution pourra donc baisser, les poids lourds et les véhicules particuliers les plus polluants seront interdits. Mais rien au-delà de l'A86 comme à Stains, Pierrefitte, Villetaneuse... Cette limitation risque de provoquer un « effet report » notamment avec les poids lourds les plus polluants, accentuant ainsi les difficultés que nous pouvons constater en termes de qualité de l'air, mais aussi de saturation de nos axes routiers.

La MGP, qui est censée concourir à la réduction des inégalités en son sein, crée ainsi une inégalité de fait entre sa centralité et sa périphérie, car elle déplace les zones de nuisances. La Métropole du Grand Paris, intercommunalité de 131 communes, doit développer une politique cohérente et solidaire entre toutes les villes qui la composent, pas accentuer les fractures.

Il serait profondément dommageable de renoncer à cette mesure une nouvelle fois. Celle-ci doit être prise en créant les conditions de la mutation des véhicules, en développant les alternatives non polluantes : le périmètre concerné peut être largement étendu, la pollution ne connaît pas de frontières.

Cette décision de création d'une ZFE doit également s'accompagner d'investissements importants pour développer les transports en commun et les mobilités douces, pour offrir aux habitants des alternatives au transport individuel polluant. Les moyens existent, en déplaçant, par exemple, les crédits prévus pour la ligne directe Paris Roissy (CDG express) vers les voies de transport en commun au-delà de la A86.

La Métropole du Grand Paris, la Région et l'Etat, garants des politiques de qualité de l'air et des transports, doivent travailler de concert avec les villes pour renforcer le maillage en transports en commun, dans les mêmes délais prévus.

Cette mesure doit, en complémentarité de l'action de l'Etat, favoriser la mutation du parc automobile par des mesures incitatives plus fortes que celles qui sont proposées

## Ville de Stains

actuellement. S'il est de la responsabilité de la puissance publique d'initier des politiques publiques ambitieuses et écologiquement responsables, il est contreproductif, d'interdire les véhicules les plus polluants sans offrir toutes les conditions financières aux ménages pour réaliser cette mutation.

Seule une politique conjointe alliant lutte contre les transports polluants, aides à la mutation du parc automobile et développement de transports en commun qualitatifs permettra de répondre sans discrimination à l'impératif écologique et de santé publique.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-deux heures trente.**

Le Maire,  
Azzédine TAÏBI

